



AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2020)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve adoptera un règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2020) lors sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi 4 novembre 2019 à 19 h à la maison de la culture Mercier située au 8105, rue Hochelaga.

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR D'OCTOBRE 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva